

CAP Petite Enfance

Halte garderie

Garderie périscolaire

Crèche



Garde à domicile

Centre de vacances

Ecole maternelle

Objectifs

- ▶ Préparer le CAP Petite enfance
- ▶ Assurer les fonctions suivantes :
 - ↔ Communication : accueil, dialogue, sécurisation...
 - ↔ Education : apprentissages des règles d'hygiène corporelle, des règles de vie en collectivité... aide à l'acquisition de l'autonomie, choix, élaboration de jeux
 - ↔ Exécution : soins, préparation des repas, aide à la prise des repas, aménagement de l'espace ...
 - ↔ Organisation des activités et du poste de travail ; gestion du stock des matériels et produits

Secteurs d'activité

- ▶ A son domicile comme salarié d'employeur particulier ou de crèche .
- ▶ Au domicile des parents
- ▶ En structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance (école maternelle, garderie périscolaire, crèche collective, halte garderie, centre de vacances ...)

Durée : Septembre à Juin

1/ Formation en Continu

- ▶ 416 heures de formation
(1 jour ½ par semaine en centre de formation)
Réduction parcours possible suite entretien de positionnement
- ▶ 3 jours/semaine en école maternelle
- ▶ 3 semaines en crèche ou halte-garderie

2/ Contrat de Professionnalisation possible

Poursuite des études

Le CAP Petite enfance est requis pour le concours sur titre (fonction publique territoriale) d'agent territorial des services en écoles maternelles (ATSEM).

- Concours d'auxiliaire de puériculture
- BEP: Brevet d'Etudes Professionnelles en 1 an
- CQP: Certificat de Qualification Professionnelle
- MC: Mention complémentaire en 1 an.
- Bac pro en 2 ans (possible dans certains domaines, accès sur dossier avec un niveau général très bon)
- BP: Brevet d'études professionnelles
- BM: Brevet de Maîtrise (accès avec 3 ans minimum d'expérience professionnelle)

Débouchés :

- . Agent territorial des services en école maternelle (sur concours)
- . Assistante maternelle (Obtenir un agrément)
- . Assistante parentale
- . Nourrice

Conditions d'accès

- Pour les jeunes : Après la 5ème, 4ème, 3ème ou après un CAP, un BEP et avoir 18 ans dans l'année de l'examen.
- Pour les adultes : Niveau 3ème ou 1er expérience dans le domaine.
- Etre motivé par la fonction

Programme

Domaine professionnel

- ▶ *Biologie générale et appliquée*
- ▶ *Nutrition - Alimentation*
- ▶ *Sciences médico-sociales*
- ▶ *Technologie*
- ▶ *Vie sociale et professionnelle*

Unité 1 : Prise en charge de l'enfant à domicile

Unité 2 : Accompagnement éducatif de l'enfant

Unité 3 : Techniques de service à l'usager

Domaine général

- ▶ *Français – Histoire/ Géographie*
- ▶ *Maths – Sciences*

Statut

Demandeur d'emploi – Salarié en CIF
Salarié en Contrat de Professionnalisation

Qui verse la rémunération

- 1/ Vous êtes demandeur d'emploi et vous ne bénéficiez pas d'un financement :
 - ▶ Si vous percevez les ARE, le pôle emploi **peut** assurer la continuité pendant la formation.
 - ▶ Si vous ne percevez pas d'ARE, vous ne pourrez pas bénéficier d'une rémunération.
- 2/ Vous êtes demandeur d'emploi et vous bénéficiez d'un financement, (dans le cas où le stage est agréé par la Région) :
 - ▶ Le Pôle emploi via les ARE
 - ▶ La Région si vous n'êtes plus indemnisés.
- 3/ Vous êtes salarié :
 - ▶ dans le cadre du Contrat Professionnalisation, vous percevrez un salaire calculé sur un pourcentage du S.M.I.C. suivant l'âge et les diplômes
 - ▶ dans le cadre d'un autre contrat (CAE) : salaire sur la base du SMIC
 - ▶ dans le cadre d'un CIF inférieur à 1 an : 80% du salaire de référence

Centre de Vannes

02 97 42 53 63 – ibep.vannes@ibepformation.net